

Maladie, absence, retard, départ hâtif

Un enfant malade (fièvre, maux de cœur, maux de tête, etc.) doit être gardé à la maison. Quand un élève est malade à l'école, nous prévenons les parents ou la personne responsable en cas d'urgence afin que l'on puisse venir chercher l'enfant.

Lorsque vous constatez ou croyez que votre enfant est atteint d'une maladie contagieuse, vous êtes priés de garder votre enfant à la maison afin d'éviter toute contagion à l'école. Il est très important d'en informer l'école le plus tôt possible.

De plus, l'école appliquera RIGOREUSEMENT toutes les recommandations soumises par les autorités gouvernementales liées à la COVID-19.

En cas d'absence, il est très important de communiquer avec l'école :

- Vous pouvez nous rejoindre le matin dès 07h45 et l'après-midi dès 12h55.**
- En dehors de ces heures, vous devez laisser un message sur la boîte vocale de l'école au poste 1. Vous devez préciser le nom de l'enfant, sa classe, le motif et la durée de l'absence.**
- Si, pour une raison exceptionnelle, il n'y a pas eu communication entre vous et l'école, dès son retour, l'enfant devra présenter un billet signé par ses parents expliquant le motif de son absence.**

Si votre enfant doit quitter avant la fin des cours, vous devez nous en informer par écrit ou par téléphone. Veuillez prendre note que nous n'autoriserons aucun enfant à quitter seul pendant l'horaire de fréquentation scolaire. Si vous autorisez le départ de votre enfant avant la fin des cours, vous devez passer le chercher au secrétariat de l'école.